

L'APA JH 04, à travers son projet associatif, fonde son action sur l'absolu respect de la personne humaine et le vivre ensemble. Elle entend promouvoir la dignité, la formation, la citoyenneté, le droit au travail des personnes en situation de handicap ou de dépendance en œuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure participation à l'ensemble de la vie sociale.



1. VIE ASSOCIATIVE

✿ MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES

L'année 2024 s'est adossée aux orientations prioritaires suivantes :

- Orientation 1 : **Assurer la pérennité de la gouvernance associative**
- Orientation 2 : **Se préparer aux enjeux du nouveau cadre évaluatif des ESSMS**
- Orientation 3 : **Poursuivre le déploiement d'une offre de proximité, modulable et adaptée aux besoins des jeunes**
- Orientation 4 : **Faire évoluer la gouvernance des ESMS et services aux enjeux du secteur**
- Orientation 5 : **Renforcer la démarche de QVCT**

Ces orientations ont nourri les différentes réflexions menées au sein des instances associatives et dans les espaces de réflexion des professionnels tout au long de cette année 2024.

✿ 60 ANS D'ENGAGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET D'ACTIONS

En 2024, l'APA JH04 a fêté ses 60 ans. À cette occasion, l'association a travaillé à l'organisation d'une journée associative pour rassembler les professionnels autour de ses valeurs. La création d'une commission communication s'est inscrite dans ce contexte.

À travers cette commission, l'APA JH04 a souhaité ainsi dynamiser davantage sa stratégie de communication. Une communication vivante permet en effet de renforcer l'identité, l'appartenance, les engagements et les actions de l'association, tout en consolidant une dynamique partenariale forte.

Cette commission Communication est l'occasion pour les bénévoles et les professionnels de mener des réflexions communes sur les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour développer une stratégie de communication et une image vivante, moderne et attrayante de l'APA JH04.



2024 EN QUELQUES CHIFFRES

Les ESSMS APA JH04 ont suivis et accompagnés en file active 442 enfants.

DAME "La Durance" : 127 enfants, adolescents et jeunes adultes suivis

SESSAD HMDV : 64 enfants

EEAP : 20 enfants

DITEP LE PARC : 54 enfants

DITEP DYS "Les Lavandes" : 177 enfants + 81 bilans réalisés

S'ajoute l'activité des équipes mobiles du DITEP-APA JH04.

EMAS : 26 saisons

Equipe Handicap-ASE : 10 enfants

PCPE : 24 personnes

Communauté 360 : 70 appels

Dispositif Accueil Pour Tous : 24 enfants

Le SMJPM et de SDPF ont suivi et accompagné 223 situations en 2024

DPF : 7 familles suivies

SMJPM : 208 mesures



✿ LE LANCEMENT D'UNE DEMARCHE RSE (RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES)

En accord avec le projet associatif 2024/2028 et son principe d'action pour favoriser une action associative écoresponsable, l'APAJH04 a été sélectionnée pour bénéficier d'une démarche d'appui terrain animée par l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance). L'association a ainsi pu identifier les axes majeurs de sa politique RSE pour les 5 années à venir :

- **Réduire l'impact environnemental de l'association** en réduisant nos consommations d'énergie et en améliorant l'efficacité énergétique de notre parc immobilier.
 - **Sensibiliser à la santé environnementale les personnes accompagnées** par nos structures.
 - **Créer et partager une culture interne RSE** en sensibilisant les professionnels au développement durable.
 - **Développer une filière de tri D3E** en mettant en place un circuit de traitement de nos matériels informatiques obsolètes.
 - **Promouvoir une mobilité plus durable** en renouvelant notre parc de véhicules avec une réflexion écoresponsable.
- Les travaux se finaliseront avec l'ANAP au cours du 1^{er} trimestre 2025 pour un déploiement dès le second trimestre.

✿ LES INSTANCES STATUTAIRES

Les instances statutaires de l'APAJH 04 ont mené une réflexion active sur plusieurs sujets au cours de cette année 2024, concernant à la fois le périmètre associatif et ses orientations à cinq ans, l'évolution de l'offre d'accompagnement des établissements et services, la qualité et l'efficience de ces derniers.

Le conseil d'administration a voté cette année la mise en place d'une nouvelle commission : la commission Communication. Lancée en septembre 2024 et réunie à 2 reprises en 2024.

Quatre orientations stratégiques de communication ont été définies par le bureau associatif pour les quatre années à venir : la communication numérique, l'évènementiel, la communication interne et le marketing commercial de l'E.A Lou Jas.

Le règlement de fonctionnement de cette nouvelle commission a été validé par le Conseil d'Administration en décembre 2024.

Cette commission rejoint ainsi les trois autres commissions : la commission finances, la commission Qualité et la commission patrimoine et travaux. Chaque commission est adossée à un règlement de fonctionnement voté par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a également voté une nouvelle version du règlement intérieur de l'association afin de faciliter et de moderniser avec l'aide du numérique le déroulement des instances.



LES REUNIONS ASSOCIATIVES ANNUELLES

66 ADHERENTS A L'ASSOCIATION

- ✿ 19 adhérents « familles »
- ✿ 6 adhérents « partenaires »
- ✿ 4 donateurs

1 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

4 CONSEILS D'ADMINISTRATION

12 BUREAUX (dont 1 BUREAU Exceptionnel)

3 COMMISSIONS QUALITE

4 COMMISSIONS FINANCES

2 COMMISSIONS PATRIMOINE ET TRAVAUX

3 COMMISSIONS COMMUNICATION

✿ REPRESENTATIONS ET PARTENARIATS

Dans le cadre de la vie associative, l'APAJH04 a représenté les intérêts des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité auprès :

- de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) ;
- du Conseil Départemental 04 ;
- des juges des tutelles et du juge pour enfants ;
- de l'Inspection Académique ;
- de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH04), organisme qui traite de l'orientation et des compensations à apporter aux personnes en situation de handicap (enfants et adultes).
- Elle a également intégré le CA de l'URIOPSS et participe à la délégation départementale du 04 avec 3 autres associations gestionnaires.
- Elle a participé aux conseils d'administration de l'ADSEA04 en qualité de personne morale et dans la continuité de la dynamique commune d'une réflexion inter-associative.

L'APAJH04 assure également une mission de conciliatrice auprès de la MDPH04 et de ses demandeurs.

Elle reste force de propositions autour de différentes instances, associations et fédérations :

- du PRS (Plan Régional de Santé), du PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale) et au GTSM (Groupe de Travail Santé Mentale) ;
- du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ;
- de la CDAPH ;
- de la Commission Départementale des soins psychiatriques (CDSP) ;
- De la Commission des Transports Publics Particuliers de Personnes (CLT3P)
- À la commission Communale d'accessibilité de Manosque et de DLVA.
- du CREA (Centre interrégional d'Etudes, d'Actions et d'Information) ;
- de l'AIRE (Association des DITEP et de leurs Réseaux) ;
- de la FNAT (Fédération Nationale des Associations Tutélares) ;
- À la commission des usagers de l'hôpital de Manosque et du Groupement Hospitalier de Territoire ;
- au Centre Communal d'Action Sociale et de Château-Arnoux, de Forcalquier, de L'Escale et de Volonne ;
- à la Mission Locale 04 ;
- au comité d'entente handicaps 04 ;
- De la MAIF.

➔ CONVENTIONS

- Travaux avec le cabinet TLC pour une démarche d'autoévaluation des ESSMS sous CPOM ARS ;
- Convention de partenariat avec le Codes04.

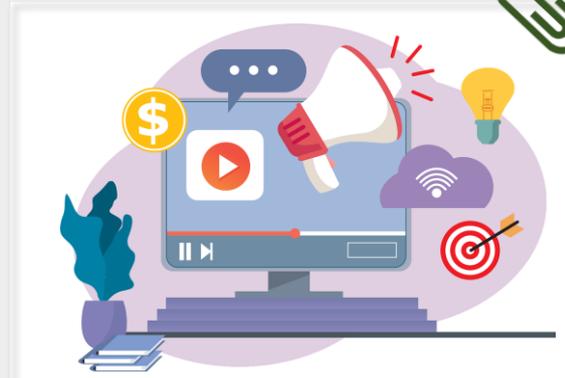


2. DIALOGUE SOCIAL ET POLITIQUES

Au cours de l'année 2024, les instances du dialogue social (CSE, NAO) se sont réunies régulièrement, favorisant des avancées significatives dans l'amélioration du cadre de travail des professionnels. Parmi les initiatives majeures, la mise à jour réglementaire a permis d'aligner le règlement intérieur sur les dernières législations, notamment en matière de lanceurs d'alerte et de harcèlement, accompagnée de la création d'une charte dédiée. [Charte des lanceurs d'alerte de l'APAJH04.](#)

Le développement des ressources humaines s'est enrichi avec la mise à disposition d'un kit de documents RH via AGEVAL, l'organisation de la première matinale d'accueil des nouveaux salariés de l'association en novembre 2024, qui a réuni une vingtaine de salariés, ainsi que la mise en œuvre de formations en lien avec le Plan de développement des compétences et une campagne de sensibilisation au harcèlement sur l'ensemble des établissements et services.

En matière de rémunération et d'avantages sociaux, une prime exceptionnelle a été versée en avril 2024, les salaires ont été régularisés (SEGUR pour tous) et la négociation annuelle obligatoire a été menée à bien. La santé et la sécurité au travail ont également été renforcées grâce à la mise à jour des documents de prévention (DUERP PAPRI Pact) et au lancement d'actions visant à prévenir les risques psychosociaux. Enfin, diverses autres mesures ont été mises en place, telles que la désignation d'un référent lanceur d'alerte et une campagne déclarative sur la validité des permis de conduire, témoignant de l'engagement continu en faveur des conditions de travail et du bien-être des collaborateurs.



3. LES PROJETS PHARES DE L'ANNEE



Au niveau des ESSMS sous CPOM-ARS

Plusieurs événements et projets ont marqué cette année 2024 pour les établissements médico-sociaux sous CPOM 2023-2028 ARS avec :

* **Une participation active au PAC AMBITION 50 000 solutions de l'ARS PACA**

Dans la continuité de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023, l'ARS PACA a relayé en janvier 2024 sur notre région un plan de développement pluriannuel appelé un PAC'AMBITION. 50 000 solutions visant à déployer de nouvelles solutions à l'horizon 2030, pour apporter une réponse aux enfants et aux adultes en situation de handicap sans solution adaptée à leurs besoins.



Ce plan de création de solutions doit permettre d'amplifier l'effort global d'évolution et de transformation de l'offre d'accompagnement, tout en réduisant les inégalités territoriales existantes, et à l'échelle régionale de solutions innovantes et en lien avec les enjeux de la transformation de l'offre. Les solutions proposées doivent ainsi s'adosser aux objectifs suivants :

- **Promouvoir les capacités et la participation des personnes accompagnées (autodétermination) ;**
- **Répondre à la logique de parcours « global » favorisant la précocité des interventions et le renforcement de l'inclusion sociale ;**
- **Répondre aux besoins spécifiques et aux situations complexes ;**
- **Anticiper, prévenir et gérer les ruptures de parcours.**

Pour la région PACA, la dotation pour soutenir le plan s'élève à 122,7M€ avec plusieurs volets définis autour de l'évolution de l'offre, les interventions précoces et l'appui au financement pour la scolarisation des enfants en situation de handicap en lien avec les rectorats (création de Pôle d'Appui à la scolarité-PAS).

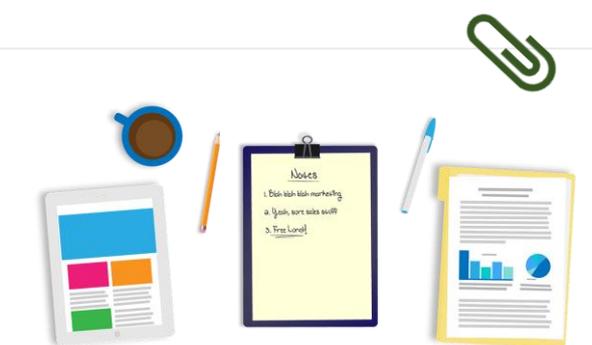
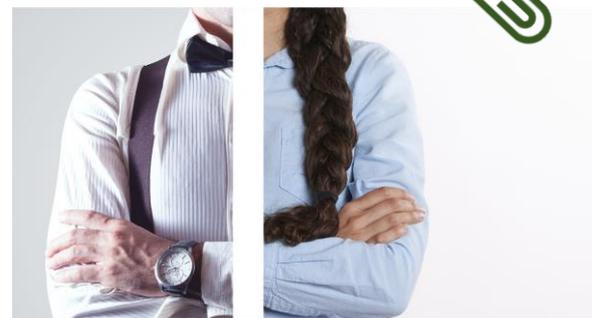
Pour le secteur enfant, une enveloppe de 540 000€ est prévue pour le département du 04 et 300 000€ pour le 05, déterminée en fonction du taux d'équipement des territoires pour un total de 14 000 000€ à l'échelle régionale. Plusieurs publics cibles sont concernés par ces propositions d'actions innovantes avec une priorité donnée :

- aux jeunes en aménagement CRETON ;
- aux personnes en situation complexe et en rupture de parcours ;
- aux enfants avec double vulnérabilité ASE/Handicap ;
- aux jeunes et adultes en situation de polyhandicap ;
- aux personnes handicapées vieillissantes ;
- aux aidants.

Dans ce contexte, l'APAJH 04 a déposé plusieurs projets en juin 2024 visant à déployer des réponses nouvelles ou complémentaires aux besoins existants, à savoir :

✓ **Un projet d'accroissement du planning d'ouverture du DAME** visant à proposer à travers des week-ends complémentaires (1 par mois) un accueil à des jeunes et jeunes adultes de 16 à 25 ans 18-25 ans sur le site de la colline dans un objectif de renforcement de leurs acquis, de soutien à leur autonomie naissante et d'encouragement à leur inclusion sociale (41 880€ en année pleine)

✓ **Un projet de création de places SESSAD renforcé pour des enfants en situation complexe avec possible risque de rupture.** Sur la base d'interventions ciblées et programmées et en concertation avec les partenaires et le plateau technique du DITEP, cette offre SESSAD serait dédiée au suivi de 3 à 4 jeunes en situation de handicap avec une orientation DITEP (94 000 € en année pleine).



✓ **Un projet de renforcement de l'équipe mobile Handicap ASE** mise en place en 2022 visant à proposer des pistes évolutives possibles au dispositif pour répondre aux besoins repérés sur le territoire (60 000€).

Le contexte national politique de juin 2024 (élections législatives) a finalement conduit à une réduction du nombre de projets retenus. Sur les 378 projets reçus (dont 9 pour le département 04) seuls 70 projets ont été retenus, dont 2 pour notre département et prioritairement pour le secteur enfant. Ainsi, seul le projet sur l'amplitude complémentaire du DAME pour soutenir le parcours des jeunes de 16 à 25 ans a été déployé en septembre 2024 au bénéfice de 6 jeunes accueillis. L'instruction des deux autres projets sera menée dans l'année 2025.

En décembre 2024 et en lien avec l'UNAPEI Alpes Provence, l'APAJH 04 a déposé un projet de Plateforme d'Orientation et de Coordination (PCO) pour les enfants de 7 à 12 ans pour lesquels une suspicion de TND est soulevée afin d'appuyer les professionnels de 1^{ère} ligne, accompagner les enfants et les familles dans un parcours de diagnostic et d'interventions précoces et d'être un appui ressources au réseau d'acteurs.

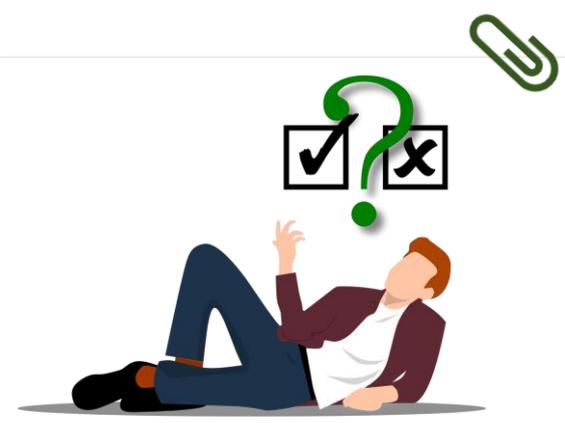
Les ESSMS de l'APAJH 04 se sont également mobilisés sur les objectifs d'activité attendus par le CPOM en poursuivant les expérimentations de valorisation du fonctionnement en dispositif (Convention AIRE-ARS PACA et DITEP APAJH 04 TCC) ou en clarifiant la question de cotation des actes en SESSAD (note SESSAD HM-DV à l'ARS-DT 04 validé au 09.2024). L'association poursuit également la mobilisation de ses réserves pour répondre aux enjeux des listes d'attente tout en appelant l'ARS à la création de places complémentaires pour éviter de cantonner les réponses de l'accompagnement à des solutions non pérennes dans le temps (note pôle DYS transmise à l'ARS en juin 2024).

✿ **La conduite d'une auto-évaluation autour du référentiel de l'HAS pour se préparer aux enjeux de l'évaluation externe 2026**

En prévision de la démarche d'évaluation externe en 2026, les ESSMS sous CPOM se sont attelés à une démarche d'auto-évaluation animée par le cabinet TLC. Menée en septembre 2024, cette démarche a permis de mieux appréhender le nouveau référentiel de l'HAS, mais également de se préparer aux attendus et aux critères impératifs du référentiel. Cette auto-évaluation a permis de mettre à jour les plans d'amélioration des ESSMS et de pouvoir prioriser les différents objectifs de travail en lien avec la commission qualité de l'association.

Cette démarche s'est corrélée avec le déploiement progressif du logiciel de gestion de la qualité AGEVAL assurant ainsi un cadre de travail de référence commun et une meilleure lisibilité sur le suivi des plans d'actions.

Plusieurs procédures associatives clef ont également fait l'objet d'une actualisation pour répondre aux exigences réglementaires et en lien



avec notre amélioration continue de la qualité. La procédure des événements indésirables, indésirables graves ou en lien avec le soin et la procédure de lutte contre la maltraitance ont été déployées sur l'ensemble des ESSMS. En complément de cette dernière, l'APAJH 04 projette pour l'année 2025 de former deux référents bienveillance pour renforcer la sensibilisation des professionnels et les différents outils préventifs.

✿ La poursuite des travaux liés à la transformation de l'offre

La transformation de l'offre intègre toute action visant à rendre l'accompagnement plus inclusif, plus souple et plus adapté à la prise en compte des situations individuelles, notamment complexes. Les parcours se construisent ainsi à partir des besoins de la personne et en favorisant l'autodétermination. Il ne s'agit plus pour la personne de trouver sa place dans une offre existante et contrainte, mais de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté, modulable et évolutif, quels que soient les choix faits dans les principaux domaines de vie (habitat, emploi, santé, scolarisation).

Les besoins étant multiples, il est nécessaire de proposer une palette de réponses flexibles, diverses et de proximité, selon la visée « le dehors autant que possible et le dedans autant que nécessaire ». Engagée dans cette transformation de l'offre, l'APAJH 04 déploie ainsi depuis plusieurs années, une réelle dynamique d'aller-vers auprès des jeunes, à travers un fonctionnement en dispositif, par le biais d'équipes mobiles (EMAS, Equipe Handicap ASE) ou encore à travers le PCPE pour les situations les plus complexes.

En cette année 2024, l'APAJH 04 a poursuivi son action et son engagement à concourir pleinement à cette transformation de l'offre à travers les projets suivants :

✿ Poursuite des travaux de la plateforme de Manosque

Cette transformation de l'offre nécessite également le redéploiement des ressources des établissements pour être au plus près du bassin de vie des enfants et des jeunes, dont plus de la moitié réside à Manosque et dans sa périphérie.

L'ouverture d'une plateforme multiservices à Manosque participe à cet objectif de réponses de proximité. Cette année 2024 a donné lieu à une nouvelle présentation des plans actualisés et du projet en mai 2024, permettant à un collectif de professionnels de se mettre dans les « starting-block » pour préparer l'ouverture de la plateforme annoncée pour septembre 2025. Différentes dates clefs et de rencontres ont ponctué cette année 2024 afin d'être complètement prêts pour cette ouverture. Une réflexion à l'échelle de chaque pôle est activée depuis l'automne 2024 pour préparer les différentes projections fonctionnelles et transversales à la mise en activité de ce site.



✿ Validation du cahier des charges pour mener un schéma directeur immobilier

La transformation de l'offre implique également de mieux appréhender le patrimoine immobilier de l'association pour mieux l'adapter aux enjeux des besoins de l'accompagnement. En lien avec l'ingénieur conseil de l'ARS-PACA, l'APAJH 04 a mené différentes consultations au cours de cette année 2024 pour l'élaboration d'un schéma directeur immobilier. Ce dernier s'articulera autour de différents objectifs :

- Réaliser un inventaire multicritère pour l'ensemble du parc permettant d'avoir une vision fine et précise des actifs immobiliers
- Réaliser une analyse des forces et des faiblesses et identifier les opportunités de chaque bâtiment avec les pistes d'amélioration et d'économies possibles
- Elaborer différents scénarii et bouquets d'actions possibles (modernisation, reconstruction, optimisation, réhabilitation, ...)
- Définir un plan d'actions à moyen ou long terme (~ 5 ans), et les opérations nécessaires à la mise en œuvre des axes stratégiques décidés

Le cabinet spécialisé A2MO a été retenu en décembre 2024 pour un déploiement de la démarche sur l'année 2025/2026.

✿ Inauguration du site La Colline du DAME après des travaux de rénovation et de restructuration importants

Le 29 novembre 2024, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés des Alpes-de-Haute-Provence (APAJH04) et l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ARS PACA) ont inauguré ensemble le lieu de vie « La Colline » pour des jeunes de 16 à 25 ans en situation de handicap. Annexe du dispositif d'Accueil Médico-Éducatif (DAME) « La Durance », cet hébergement a fait l'objet d'un important projet de restructuration (890 000 euros) pour favoriser le passage à l'âge adulte de ces jeunes.

Hébergement annexe du DAME « La Durance », le site « La Colline » a pour ambition de répondre davantage aux besoins des jeunes en voie d'insertion professionnelle et de passage à la vie d'adulte. La situation géographique combinée à son environnement naturel est le meilleur atout du site « La Colline ». Situés au cœur de la cité Saint-Aubanaise, les jeunes hébergés ont accès à tous les services et transports de proximité utiles.

Au sein du site « La Colline », une équipe pluridisciplinaire accompagne ces jeunes autour de différentes activités favorisant les apprentissages vers l'autonomie et l'insertion sociale.

Le bâtiment rénové est composé de deux niveaux proposant un grand espace d'accueil et un grand espace de vie avec une salle de restauration collective, attenante à une grande terrasse couverte à proximité d'un espace arboré de 7000m², une salle d'activité collective et une zone de détente tisanerie. L'hébergement « La Colline » propose six chambres doubles avec salles de bain privatives



et deux studios. Ces studios accessibles aux personnes à mobilité réduite peuvent accueillir les jeunes en autonomie.

Tous les travaux ont été réalisés pour être en phase avec une démarche RSE souhaitée par l'APAJH04 et l'ARS PACA. Les dernières normes environnementales et de sécurité ont toutes été optimisées.



Au niveau du SMJPM et SDPF

Sur l'année 2024, le SMJPM et le DPF se sont attelés de manière très active aux préparatifs de leurs évaluations externes programmées pour le 1^{er} semestre 2026. Le cabinet OULAD habilité COFRAC a été retenu en juillet 2024 pour mener cette démarche.

Chaque service a mis en place un comité de suivi de sa démarche qualité pour actualiser à la fois son projet, mais également les différents outils et procédures de l'accompagnement. Les projets et les règlements respectifs de fonctionnement ont été mis à jour et validés en CA en juin et décembre 2024. Les services ont par ailleurs suivi une journée de sensibilisation au questionnement éthique avec le soutien de l'URIOPSS PACA-Corse. Une charte de bientraitance spécifique à chaque cadre d'accompagnement a été réfléchi et travaillée sous couvert de l'espace d'analyse des pratiques.

Pour finir, une réflexion importante a été menée afin d'intégrer le majeur protégé au cœur de son accompagnement et d'améliorer son expression et sa participation à la vie du service. Trois groupes d'expression ont vu le jour pour un déploiement au plus près du lieu de vie des majeurs, sur les communes de Château-Arnoux, Manosque et Digne-les-Bains.



Au niveau de l'Entreprise Adaptée Lou Jas

L'Entreprise Adaptée LOU JAS exerce son activité dans le cadre d'un contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen qui fait l'objet d'un dialogue de gestion chaque année avec un contingent d'aides aux postes pour l'année 2024 accordé entre 13.34 ETP et 13.86 ETP.

Le dossier de renouvellement d'agrément de l'E.A Lou Jas a été validé en janvier 2024.

Une concurrence toujours de plus en plus forte sur le marché de la restauration collective avec de nouveaux prestataires sur le secteur. Nous avons répondu à 27 dossiers d'appel d'offres pour l'année 2024. L'année 2024 a été marquée par plusieurs points :





L'ENTREPRISE ADAPTEE LOU JAS

En 2024, l'entreprise de
restauration Lou Jas a produit
177 586 repas.



→ Nouveaux marchés pour l'activité restauration :

* Mairie de Valernes (04) / Mairie de Thèze (04) / Mairie d'Entrepierres (04) / Mairie de Saint-Laurent-du-Cros (05) : Livraison en liaison froide deux fois par semaine.

* Résidence les Visitandines à Sisteron (préparation des repas pour les résidents et le CCAS de Sisteron sur une période de 1 mois, octobre-novembre avec location des véhicules frigorifiques).

* Colonie UDSP 13 à BAYONS (04) sur la période de juillet et août.

* Colonie APAJH sur le site de l'EEAP et le DAME pour la période du mois d'août.

* Une augmentation des prestations Traiteur avec ADSEA 04, Mairie de Champtercier, Aubignosc, Château-Arnoux, Provence-Alpes Agglomération, UDE 04, ORANGE, CAPER 04, MGEN, INTERCAM SP, ainsi que les ESSMS de l'APAJH 04.

→ Prestations de services

* Prestations d'entretien des locaux sur le DAME à compter de mars 2024.

* Arrêt de la prestation de secrétariat sur le DAME à compter de juin 2024.

Un travail s'est poursuivi autour de l'organisation et de l'optimisation des postes de travail (réorganisation des tournées, formation du personnel aux tournées des cantines et du portage, ...).

4. LES PERSPECTIVES POUR 2025

L'année 2025 s'ouvre sur de nouvelles perspectives et de nouveaux défis pour l'APAJH 04 avec plusieurs objectifs :

* **L'ouverture de la plateforme de services sur Manosque** en lien avec les associations partenaires du projet APF France Handicap et ADSEA04 pour une offre modulable et de proximité au profit d'un nombre important d'enfants et de jeunes.

* **L'ouverture d'une Plateforme d'Orientation et de Coordination (PCO) pour les enfants de 7 à 12 ans** en lien avec l'UNAPEI Alpes-Provence permettant de compléter l'offre de territoire et d'assurer une continuité des réponses déjà initiées par la PCO 0-6 ans animée par l'ARI.

* **Le déploiement d'une démarche de schéma directeur immobilier** avec le cabinet A2MO pour définir à terme un plan d'actions adaptées aux besoins architecturaux en lien avec les enjeux de l'accompagnement de demain.

* **La démarche d'évaluation externe sur la base du référentiel HAS** pour le SMJPM et le DPF avec la demande de renouvellement d'agrément du SMJPM pour 15 ans auprès de la DDETSPP.



✿ **L'optimisation de la politique numérique de l'association** avec le renforcement de la cybersécurité et le déploiement d'actions de sensibilisation auprès des professionnels.

✿ **La poursuite de notre engagement à répondre aux différents appels à projets** permettant d'apporter des réponses à des besoins non couverts dans l'accompagnement des enfants et des jeunes et/ou impulsant des actions innovantes.

Christian MEUNIER, Vice-président APAJH04



Delphine BRETON, Directrice Générale



**Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
des Alpes de Haute-Provence**

1 Bis avenue du Parc – 04160 Château-Arnoux

04.92.64.44.11

association@apajh04.fr / <http://apajh04.fr>

